

# Fiche individuelle d'inscription

NOM (Mme, M.) .....  
Prénom .....  
Profession .....

## Établissement employeur

NOM.....  
N° ..... Rue .....  
Code Postal .....  
Ville .....  
Tél. .... Fax .....  
E-mail .....

## Adresse personnelle

NOM.....  
N° ..... Rue .....  
Code Postal .....  
Ville .....  
Tél. .... Fax .....  
E-mail .....

## Facture à faire parvenir

à mon employeur       à moi-même

## Convention de formation

oui       non



# Fiche individuelle d'engagement

## SEULEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRENANT EN CHARGE DIRECTEMENT LES FRAIS D'INSCRIPTION

NOM du Directeur .....  
Administration ou Établissement .....  
N° ..... Rue.....  
Code Postal ..... Ville.....  
Tél. .... Fax.....  
E-mail.....

Je certifie que mon administration ou établissement s'engage à prendre en charge les frais d'inscription de **150 € la journée** de formation à Paris, le 2 décembre 2009

concernant : Mme, M. ....  
et à régler le montant au titre de la formation continue ou à un autre titre.

*Date - Cachet du directeur*

FICHE À RETOURNER À :

**F.A.S.M. CROIX-MARINE**

31, rue d'Amsterdam

75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 Fax : 01 45 96 06 05

E-mail : croixmarine@wanadoo.fr

N° formateur : 11 75 203 79 75

## Frais d'inscription

..... x 150 € = ..... €

## Règlement

Règlement ci-joint

par chèque  
à l'ordre de F.A.S.M. Croix-Marine

par virement bancaire  
à l'ordre de la F.A.S.M. Croix-Marine  
(frais de virement à votre charge)  
Banque : Société Générale  
Code Banque : 30003, Code Guichet : 03120  
Compte n° : 00150762335 Clé : 36

Fiche d'engagement signée

Je désire recevoir ..... fichets SNCF

## Date - Signature



# Conditions générales

### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être retourné à la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine accompagné d'un chèque ou d'un ordre de virement bancaire équivalent aux frais d'inscription (ou la fiche d'engagement dûment signée et complétée), faute de quoi l'inscription ne pourra être confirmée. Dès réception de votre inscription, il vous sera adressé confirmation.

### 2. CONDITIONS D'ANNULATION

Il sera retenu :

#### INSCRIPTION :

jusqu'à J-15 : la somme de 20 €, au-delà : la somme de 50 €, correspondant aux frais de dossier.

La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine ne pourra être tenue responsable de l'annulation et des frais occasionnés par des cas de force majeure et causes indépendantes de sa volonté, notamment : grèves, conditions climatiques, incidents techniques, etc. et aucune indemnité ne sera accordée.

### 3. RESTAURATION

Déjeuner libre.

### 4. Hébergement

Paris est particulièrement chargées en manifestations. Nous vous recommandons de réserver votre hôtel au plus tôt.

L'Office de Tourisme de Paris nous a communiqué une liste

d'hôtels proches de l'Hôpital Sainte-Anne, que vous pouvez consulter sur notre site : [www.croixmarine.com](http://www.croixmarine.com), ou faire vos réservations sur le site de l'Office de Tourisme de Paris : [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com)

### 5. TRANSPORTS

Pour vous rendre à Lyon, Rennes, Paris, vous pouvez bénéficier de réductions SNCF. Il vous suffit de cocher la case appropriée du bulletin d'inscription et nous vous enverrons un fichet congrès. Lors de la réservation de votre voyage, vous le présenterez soit à votre agence, soit au guichet SNCF. N'oubliez pas de vous munir de votre billet et de le présenter lors de votre enregistrement au Secrétariat de la Journée pour le faire endosser.

### 6. PAIEMENT

Par chèque bancaire ou par virement bancaire simple en € au nom de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine - Banque : Société Générale - Code Banque : 30003, Code Guichet : 03120 - Compte N° : 00150762335 - Clé RIB : 36. Joindre impérativement à votre bulletin d'inscription la photocopie de l'ordre de virement sur lequel vous devez porter votre nom, faute de quoi l'identification est impossible. Le virement sera porté à votre crédit sous déduction des frais prélevés par la banque. La lettre de confirmation mentionnera la réception de votre virement.